

**SOUS EMBARGO JUSQU'AU JEUDI 27 AVRIL 2006 à 0 h01 GMT**

# Recette pour un désastre

## Le Cycle de Doha: une occasion ratée de promouvoir le développement?

À l'approche d'une nouvelle échéance dans le cadre des négociations commerciales du Cycle de Doha, les possibilités que soit conclu cette année un accord qui vient en aide aux pays en développement s'amincissent. En butte aux exigences impitoyables des pays riches, les pays pauvres, loin de pouvoir mettre en œuvre des réformes qui permettraient de soulager la pauvreté, doivent se résigner à limiter les dégâts. À moins d'un changement radical dans les offres sur la table, aucun accord ne devrait être signé en 2006.

## Résumé

À l'approche d'une nouvelle échéance dans le cadre des négociations commerciales du Cycle de Doha, les possibilités que soit conclu cette année un accord qui vient en aide aux pays en développement s'amincissent. Dans la foulée d'une conférence ministérielle peu concluante tenue à Hong Kong en décembre 2005, les pays riches continuent d'offrir bien peu dans le domaine de l'agriculture tout en exigeant que les pays pauvres ouvrent leurs marchés industriels et de services à la concurrence étrangère.

Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les commentateurs, qui ont raté de nombreuses dates butoir au fil des ans, considèrent maintenant que les pourparlers de l'OMC doivent être conclus d'ici l'expiration de l'autorité sur la promotion du commerce aux États-Unis, en 2007. Pour respecter cette échéance, un certain nombre de propositions devront être déposées d'ici la fin du mois (avril 2006) et les autres d'ici juillet. Or, les propositions qui se dessinent actuellement seraient nuisibles, plutôt qu'utiles, à la plupart des pays en développement.

Selon Oxfam, à moins d'un changement dans les offres, les pays en développement auraient avantage à passer outre à cette échéance et à attendre l'établissement d'un nouvel ensemble de règles. Aucune échéance n'est rigide au point de justifier la signature d'un nouvel accord commercial qui porterait atteinte au développement. Advenant le prolongement des pourparlers, les déséquilibres existants perdureraient, mais on préviendrait par ailleurs la détérioration de la situation. Les pays en développement pourraient continuer de demander les réformes promises, sans sacrifier leur développement économique futur.

Dans le domaine de l'**agriculture**, où, selon de nombreux experts, réside la solution à la pauvreté, les offres faites jusqu'à maintenant sont nettement insuffisantes. D'après l'analyse d'Oxfam, si les propositions actuellement sur la table étaient acceptées, tant l'Union européenne que les États-Unis pourraient *augmenter* leurs dépenses agricoles ayant des effets de distorsion des échanges, bien qu'ils aient annoncé des réductions de ces dépenses de 70 p. 100 et de 54 p. 100 respectivement. L'offre déposée à Hong Kong visant l'élimination des subventions à l'exportation d'ici 2013 a reçu un bon accueil, mais ces subventions ne représentent que 3,6 p. 100 des dépenses de l'UE en agriculture. Les offres actuelles ne mettent pas non plus un terme au dumping.

La proposition américaine visant l'accès aux marchés agricoles aurait de lourdes incidences sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance du fait qu'elle empêcherait les pays en développement de protéger des produits vitaux pour les agriculteurs pauvres. L'offre de l'UE soustrairait de nombreux produits exportés par les pays en développement aux réductions tarifaires et, dès lors, amoindrirait considérablement les gains réalisés sur le plan de l'accès aux marchés.

Bien qu'on ait réaffirmé à Hong Kong le droit des pays pauvres de protéger certains produits d'importance vitale pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, des recherches indiquent que des mesures spéciales *supplémentaires* doivent être prises pour prévenir l'escalade de la

pauvreté rurale. Ce traitement spécial pourrait être consenti en seule contrepartie de réductions minimales des gains d'autres pays dans le Cycle de Doha.

Les pays en développement sont invités à l'OMC à signer un accord sur l'**accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA)** qui défie les enseignements de l'histoire. En contrepartie de maigres avancées en agriculture, ces pays font l'objet de pressions pour ouvrir largement et définitivement leurs marchés industriels à la concurrence étrangère.

Les précédents le prouvent incontestablement, un pays doit pouvoir augmenter et réduire ses tarifs en fonction des circonstances pour réussir à promouvoir la croissance et l'industrialisation. Or, les négociations actuellement en cours à l'OMC visent à éliminer cette flexibilité.

Alors que les négociateurs se concentrent à tort sur la formule, aucune attention n'est accordée aux secteurs où les pays en développement ont à gagner. Les discussions sur la réglementation du recours aux barrières non tarifaires, et l'élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits dans les pays riches ont été reléguées aux oubliettes bien qu'elles soient essentielles à la conclusion d'un accord favorable au développement.

Au moment du lancement des négociations sur les **services** en 1994, on avait promis aux pays en développement la flexibilité nécessaire pour qu'ils puissent prendre en compte leur niveau de développement et leurs objectifs nationaux. Les négociations devaient se dérouler selon la méthode des demandes et des offres et les pays n'y participer qu'une fois prêts à le faire. Or, au cours de la dernière année, les pays en développement ont fait l'objet de pressions croissantes pour ouvrir leurs marchés. Avant de faire des offres, les pays doivent pouvoir évaluer les coûts et les avantages potentiels de la libéralisation, mais il n'y a jusqu'à maintenant pas eu de place pour cela dans le cours des négociations.

Bien que, dans leur libellé, les documents sur les services de l'OMC tentent de dissiper toute inquiétude relativement aux droits des pays en développement de réglementer et de fournir un service universel dans des domaines importants comme ceux des télécommunications, de l'assainissement ou de l'éducation, le système peut en pratique se révéler très rigide. Le postulat selon lequel la réglementation et les restrictions ne doivent pas imposer « une charge plus lourde que ce qui est absolument nécessaire » a de sérieuses répercussions pour les gens pauvres des pays en développement.

Qui plus est, les négociations dans le secteur où la libéralisation des échanges pourrait être avantageuse pour les pays en développement, celui de la mobilité de la main-d'œuvre, sont dans une impasse du fait que les pays riches refusent d'envisager la possibilité d'ouvrir leur marché du travail aux travailleurs étrangers.

Les pays en développement ont présenté à Hong Kong un maigre **ensemble de propositions pour le développement** qui comprend des mesures d'aide pour le commerce, l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les pays les plus pauvres et une modification permanente à l'accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Les efforts visant à fournir de l'aide

pour le commerce aux pays pauvres sont les bienvenus, mais les mesures convenues jusqu'à maintenant ne sont pas suffisamment attrayantes pour compenser les concessions faites et le tort causé dans d'autres domaines.

Il faut sans délai adopter des règles commerciales plus équitables et avantageuses pour les pays en développement. Les offres actuellement sur la table sont très peu susceptibles d'atteindre cet objectif, et risquent en fait d'aggraver la situation. À moins que les pays riches modifient fondamentalement leur approche et retirent nombre des exigences qu'ils imposent aux pays pauvres, aucun accord contribuant à réduire la pauvreté ne pourra être conclu cette année. La prolongation du cycle de négociations, qui donnerait aux membres la possibilité de remettre le développement au cœur des priorités et soustrairait les pays pauvres à la nécessité de renoncer à leur avenir, se dessine comme la meilleure solution.

## Recommandations en vue d'une issue favorable au développement

### **Agriculture**

- Réductions plus marquées des subventions agricoles ayant des effets de distorsion des échanges
- Amélioration des offres relatives à l'accès aux marchés, sans exigence déraisonnable de réciprocité
- Élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits dans les pays riches
- Disciplines sur l'utilisation des barrières non tarifaires
- Traitement spécial et différencié adéquat, y compris des produits spéciaux et un mécanisme de sauvegarde spéciale applicable pour assurer la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ainsi que le développement rural
- Élimination de toutes les subventions au coton des États-Unis, conformément à la décision de l'organe de règlement des différends de l'OMC
- Plafond aux subventions de la catégorie verte et révision complète de la catégorie verte de manière à ce que les subventions qu'elle comprend n'aient pas d'effets de distorsion des échanges
- Nouvelles disciplines sur la catégorie bleue
- Nouvelles règles pour prévenir l'utilisation abusive de l'aide alimentaire par le dumping des excédents de production
- Mesure pour remédier à l'érosion des préférences et aux répercussions de la hausse des prix des aliments sur les pays importateurs nets d'aliments

### **AMNA**

- Formule dotée de coefficients garantissant la réciprocité qui ne soit pas totale, mais préférablement aucune formule pour les pays en développement qui seraient plutôt tenus de consentir des réductions moyennes
- Disciplines sur l'utilisation de barrières non tarifaires, y compris des mesures antidumping (négociations sur les règles)
- Élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des tarifs dans les pays riches
- Élimination, dans le présent cycle, de l'obligation de réduire et de consolider leurs tarifs pour les pays qui ne les ont pas encore consolidés

à l'OMC (la consolidation doit être assimilée à une concession en tant que telle)

- Mesures pour remédier à l'érosion des préférences

### **Services**

- Flexibilité nécessaire aux pays pauvres pour effectuer des études d'impact et consulter la société civile
- Affirmation du droit de réglementer dans l'intérêt public avant la prise de nouveaux engagements
- Adoption d'un mécanisme de sauvegarde spéciale et du traitement spécial et différencié
- Réponse aux exigences des pays en développement concernant l'accès aux marchés du travail du Nord (Mode 4)
- Exclusion des services publics et des achats gouvernementaux essentiels des engagements de libéralisation

### **Ensemble de propositions pour le développement**

- Mise en œuvre immédiate de l'accès *complet* au marché en franchise de droits et sans contingent pour les pays les plus pauvres, et simplification des règles d'origine
- Aide pour le commerce adéquate, non conditionnelle à l'ouverture des marchés

© Oxfam International, avril 2006

Le présent document a été rédigé par Amy Barry. Oxfam remercie Romain Benicchio, Jennifer Brant, Mark Fried, Matt Grainger, Duncan Green, Marita Hutjes, Shuna Lennon et Liz Stuart pour leur contribution. Il fait partie d'une série de documents visant à contribuer au débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur du droit d'auteur demande que toute utilisation lui soit signifiée aux fins d'évaluation des impacts. Pour copie à d'autres fins, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être obtenue et des frais peuvent être demandés. Courriel : [publish@oxfam.org.uk](mailto:publish@oxfam.org.uk).

Pour toute information complémentaire sur des questions soulevées dans le présent document ou sur la campagne Pour un commerce équitable, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org) ou visiter le site Internet [www.pouruncommerceequitable.com](http://www.pouruncommerceequitable.com).

**Oxfam International** est une confédération de 12 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle-Zélande et Oxfam-Québec. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez téléphoner ou écrire aux organisations énumérées ci-dessous, ou visiter le site Internet [www.oxfam.org/fr](http://www.oxfam.org/fr).

**Bureaux de plaidoyer d'Oxfam International :**

**Washington :** 1100 15th St. NW, Ste. 600, Washington, DC 20005, USA

Tél. : +1.202.496.1545. Courriel : [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

**Bruxelles :** 22, rue du Commerce, 1000 Bruxelles, Belgique

Tél. : +322.502.0391. Courriel : [luis.morago@oxfaminternational.org](mailto:luis.morago@oxfaminternational.org)

**Genève :** 15, rue des Savoises, 1205 Genève, Suisse

Tél. : +41.22.321.2371. Courriel : [celine.charveriat@oxfaminternational.org](mailto:celine.charveriat@oxfaminternational.org)

**New York :** 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA

Tél. : +1.212.687.2091. Courriel : [nicola.reindorp@oxfaminternational.org](mailto:nicola.reindorp@oxfaminternational.org)

**Tokyo :** Oxfam Japan, Maruko-Bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan

Tél./Télec. : +81.3.3834.1556. Courriel : [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

<p><b>Oxfam Amérique</b> 26 West St. Boston, MA 02111-1206 USA Tél. : +1.617.482.1211 Courriel : <a href="mailto:info@oxfamamerica.org">info@oxfamamerica.org</a> <a href="http://www.oxfamamerica.org">www.oxfamamerica.org</a></p>	<p><b>Oxfam Hong Kong</b> 17/fl., China United Centre 28 Marble Road, North Point Hong Kong Tél. : +852.2520.2525 Courriel : <a href="mailto:info@oxfam.org.hk">info@oxfam.org.hk</a> <a href="http://www.oxfam.org.hk">www.oxfam.org.hk</a></p>
<p><b>Oxfam Australie</b> 156 George St. Fitzroy, Victoria 3065 Australia Tél. : +61.3.9289.9444 Courriel : <a href="mailto:enquire@caa.org.au">enquire@caa.org.au</a> <a href="http://www.oxfam.org.au">www.oxfam.org.au</a></p>	<p><b>Intermón Oxfam (Espagne)</b> Roger de Llúria 15 08010, Barcelona Spain Tél. : +34.902.330.331 Courriel : <a href="mailto:info@intermonoxfam.org">info@intermonoxfam.org</a> <a href="http://www.intermonoxfam.org">www.intermonoxfam.org</a></p>
<p><b>Oxfam-en-Belgique</b> 60, rue des Quatre Vents 1080 Bruxelles Belgique Tél. : +32.2.501.6700 Courriel : <a href="mailto:oxfamsol@oxfamsol.be">oxfamsol@oxfamsol.be</a> <a href="http://www.oxfam.be">www.oxfam.be</a></p>	<p><b>Oxfam Irlande</b> <u>Dublin Office</u>, 9 Burgh Quay, Dublin 2 Ireland, Tel: +353.1.672.7662 <u>Belfast Office</u>, 115 North St, Belfast BT1 1ND, UK, Tel: +44.28.9023.0220 Courriel : <a href="mailto:communications@oxfam.ie">communications@oxfam.ie</a> <a href="http://www.oxfamireland.org">www.oxfamireland.org</a></p>
<p><b>Oxfam Canada</b> 250 City Centre Ave, Suite 400 Ottawa (Ontario) K1R 6K7 Canada Tél. : +1.613.237.5236 Courriel : <a href="mailto:info@oxfam.ca">info@oxfam.ca</a> <a href="http://www.oxfam.ca">www.oxfam.ca</a></p>	<p><b>Oxfam Nouvelle-Zélande</b> PO Box 68357 Auckland 1032 New Zealand Tél. : +64.9.355.6500 (Toll-free 0800 400 666) Courriel : <a href="mailto:oxfam@oxfam.org.nz">oxfam@oxfam.org.nz</a> <a href="http://www.oxfam.org.nz">www.oxfam.org.nz</a></p>
<p><b>Oxfam Allemagne</b> Greifswalder Str. 33a 10405 Berlin Germany Tél. : +49.30.428.50621 Courriel : <a href="mailto:info@oxfam.de">info@oxfam.de</a> <a href="http://www.oxfam.de">www.oxfam.de</a></p>	<p><b>Oxfam Novib Pays-Bas</b> Mauritskade 9, Postbus 30919 2500 GX, The Hague The Netherlands Tél. : +31.70.342.1621 Courriel : <a href="mailto:info@oxfamnovib.nl">info@oxfamnovib.nl</a> <a href="http://www.oxfamnovib.nl">www.oxfamnovib.nl</a></p>
<p><b>Oxfam Grande-Bretagne</b> Oxfam House, John Smith Drive Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK Tél. : +44.1865.473727 Courriel : <a href="mailto:enquiries@oxfam.org.uk">enquiries@oxfam.org.uk</a> <a href="http://www.oxfam.org.uk">www.oxfam.org.uk</a></p>	<p><b>Oxfam-Québec</b> 2330, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200 Montréal (Québec) H3J 2Y2, Canada Tél. : +1.514.937.1614 Courriel : <a href="mailto:info@oxfam.qc.ca">info@oxfam.qc.ca</a> <a href="http://www.oxfam.qc.ca">www.oxfam.qc.ca</a></p>